

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N°24 mai 2002

Rebond

Promis

Vous avez raison, mais c'est politiquement impossible en ce moment, se sont entendu répondre l'AGPB, l'AGPM et la FOP à leur demande de suspension de la modulation lors d'une rencontre en avril avec M. Patriat. Elles arguaient à nouveau de l'injustice de cette mesure, démontrant en outre que le reliquat des modulations 2000 et 2001 suffirait à financer la prochaine année de CTE. Politiquement impossible... Evidemment, la modulation constitue un symbole auquel les gouvernants alors en place ne voulaient pas toucher en période électorale. Nous avons retenu, nous, que nous avons raison et nous remettons d'autant plus rapidement le sujet sur la table au lendemain des législatives, quel que soit le vainqueur. Promis. ■

Henri de Benoist, Pdt de l'AGPB



Illustration Chaunu

TENDANCES

Bruxelles à l'heure ukrainienne

La Commission européenne "regrette" le manque de compétitivité des blés européens ! Qui veut noyer son chien...

L'adoption d'Agenda 2000 a toujours été présentée en ce qui concerne les céréales comme visant à conforter les débouchés, tant sur le marché européen que sur le marché mondial. Il était par ailleurs clairement entendu que le nouveau prix d'intervention des

céréales ne constituait qu'un filet de sécurité, destiné à servir occasionnellement, et non le prix directeur sur lequel la Commission européenne chercherait à caler le marché. C'est ainsi qu'en début de campagne, les prix étaient nettement supérieurs aux prix d'intervention.

Il est clair aujourd'hui qu'en laissant entrer dans le sud de l'Union Européenne les blés de la Mer

Suite page 2

Bruxelles à l'heure ukrainienne

Suite de la page 1

Noire et de la Baltique, la Commission trahit sciemment ces engagements. C'est une chose qu'elle n'ait pu entrevoir en 1995, en adoptant sa méthode de calcul de droits de douane, le risque d'importations massives de ces blés. C'est autre chose de ne pas avoir réagi, de ne pas avoir modifié cette méthode ni déclenché la clause de sauvegarde spéciale prévue par les accords de l'OMC de 1994. D'autres États dans le monde ne se seraient pas gênés ! Les commentaires et confidences de la Commission depuis quelques temps montrent en fait de quoi il retourne. Elle laisse faire

pour pouvoir mieux "regretter" aujourd'hui un prétendu manque de compétitivité des blés européens - observant au passage qu'il y a 14 pays utilisateurs de céréales dans l'U.E. - et pour mieux proposer une nouvelle baisse du prix d'intervention, entre autres, à l'occasion du réexamen à mi-parcours d'Agenda 2000. Du pur cynisme. Si la céréaliculture ukrainienne et les conditions de vie des producteurs ukrainiens constituent à ce point des références à Bruxelles, si les prix européens doivent s'aligner sur les prix du dumping le plus éhonté, plus besoin de parler de modèle européen d'agriculture. Plus la peine également de vouloir investir les agriculteurs de missions de développement rural. Il n'y en aura plus pour les mener à bien. Qu'un certain nombre d'États européens acceptent ou souhaitent de pareilles perspectives, chacun le sait. Mais la France, qu'en dit-elle, que fait-elle ?

Actions

Pour une production d'électricité à partir de la biomasse

L'AGPB, l'AGPM, la FOP et sept autres organisations représentant les filières agricoles et agro-industrielles françaises concernées par la biomasse ont protesté fin mars auprès du ministère de l'Industrie à propos d'un projet d'arrêté fixant à 49 euros/mégawattheure électrique le tarif de rachat d'électricité produite à partir de biomasse. Ce chiffre condamnerait toute production d'électricité à partir de biomasse (de paille, par exemple). Dans 6 pays voisins du nôtre, le tarif a été fixé à 100 euros / Mwhe et le Parlement français propose quant à lui 76 euros/Mwhe, davantage donc que le tarif moyen de 69 euros/Mwhe décidé par ailleurs pour le rachat de l'électricité éolienne. Aux dernières nouvelles, le ministère de l'Industrie a interrompu la procédure de préparation de l'arrêté.

GESTION

Calculer les taux et montants définitifs de modulation 2001

Les agriculteurs modulés ont reçu de la Mutualité Sociale Agricole leurs montants de "Déduction emploi au titre de 2001".

Les éléments nécessaires pour calculer les taux et montants définitifs de réduction des compensations 2001 sont donc tous disponibles.

Rappelons quels sont ces éléments.

Les paramètres de Marge Brute Standard (MBS) ont évolué.

D'une part, les MBS par production ont été modifiées. Les MBS utilisées pour parvenir au taux provisoire de modulation 2001 étaient extraites de résultats de 1994. Celles qui servent au calcul du taux définitif (qui vaudra également comme taux provisoire pour 2002) sont issues de résultats de 1996. D'autre part, les seuils minimum et maximum de MBS totale pris en compte sont relevés : de 50 000 à 70 000 euro pour le seuil minimum (il n'y a donc pas modulation en cas de MBS inférieure à 70 000 euro) et de 150 000 à 170 000 pour le seuil maximum.

Le montant des compensations servant au calcul du taux définitif 2001 est le montant final des compensations 2000 (et non des compensations 1999, utilisées elles pour obtenir le taux provisoire). Ce montant final correspond aux compensations per-

Module de calcul informatique de l'AGPB

çues en novembre 2000 (pour les cultures) et au printemps 2001 (pour l'élevage), augmentées ou amputées de l'ajustement résultant de l'écart entre taux provisoire 2000 et taux définitif 2000.

Enfin, comme il est fait allusion ci-dessus, la "Déduction emploi" à retenir est celle de 2001 (au lieu de la déduction 2000 pour le taux provisoire).

L'AGPB a mis au point un module informatique qui permet de calculer rapidement le taux définitif de modulation 2001 et le trop ou insuffisamment retenu par l'administration lors des paiements de compensations. Ce module est à la disposition de toute personne intéressée (agriculteurs, comptables, FDSEA / UDSEA...) à partir du site Internet www.agpb.fr

Interview

Soigner au mieux le pulvé... et son image

Dominique Chambrette, Secrétaire Général adjoint de l'AGPB, s'est exprimé le 22 mars devant la convention des professionnels du machinisme agricole. Il rend compte.

AGPB-Contact : Les professionnels du machinisme agricole – constructeurs, importateurs, concessionnaires – ont invité pour la première fois l'AGPB et d'autres organisations spécialisées à s'exprimer en mars dernier à leur Convention nationale des agro-équipements. Pourquoi ?

D. Chambrette : Les organisateurs souhaitaient faire toucher du doigt aux 370 participants quels aléas sont attachés aux échéances de politique agricole et quel impact peut en résulter sur le comportement des agriculteurs et l'évolution de leurs exploitations. Il s'agissait également de faire mieux percevoir à ces participants quelles sont les attentes des agriculteurs dans la pratique de leur métier en ce qui concerne le matériel.

Quels ont été les messages de l'AGPB ?

D. C. : Il était important d'abord que chacun comprenne bien quelle est la place des céréales et des grandes cultures dans l'économie agricole française, dans quel contexte de concurrence nous exerçons notre métier, à quelles contraintes politiques nous devons faire face et quels rôles jouent l'AGPB, l'ITCF et Unigrains à cet égard. Cela nous a permis de mieux appeler à un renforcement du partenariat entre le machinisme et les producteurs, dans l'intérêt des uns et des autres. Les professions du machinisme font partie de la famille agricole, elles sont susceptibles de nous appuyer

davantage. Nous avons par exemple évoqué la pression que ressentent de plus en plus souvent les agriculteurs de la part des citadins lorsqu'ils utilisent leur pulvérisateur le week-end.

Pourquoi ne pas mener des actions de communication en commun pour dédramatiser cet outil, expliquer qu'il est destiné à soigner les plantes, qu'il n'est donc pas plus suspect que la voiture du médecin ? S'agissant plus précisément de notre travail quotidien, nous avons essayé de sensibiliser l'assistance à des situations vécues par les agriculteurs comme anormales. Il fallait faire comprendre notamment qu'une panne de pulvérisateur un vendredi soir ou pendant un pont en mai mérite au moins la même rapidité d'intervention qu'une panne de moissonneuse-batteuse. Il fallait dire également que compte tenu de leur prix, les pièces détachées devraient être plus facilement disponibles, par exemple pouvoir se trouver à 3 heures de voiture maximum. Dans le domaine de la maintenance, toujours, nous avons exprimé notre souci d'avoir à faire à des mécaniciens bien formés, aujourd'hui bien sûr, et plus encore demain avec l'avènement de l'agriculture de précision.

Et sur les machines elles-mêmes ?

D. C. : Nous avons mis l'accent sur l'effort de standardisation qu'il faudrait entreprendre dans le domaine des outils de semis direct, de façon à en amoindrir le prix, et sur la nécessité d'améliorer



Photo DR

Dominique Chambrette, agriculteur en Côte-d'Or.

rer l'efficacité des outils de désherbage mécanique à l'heure où le désherbage chimique est remis en cause. Nous avons par ailleurs émis le souhait que les agriculteurs soient davantage associés par les grands concepteurs de machines au traitement des "péchés de jeunesse" de leur matériel, comme le font volontiers les fabricants régionaux.

Comment ont été accueillis tous ces propos ?

D. C. : Avec attention et considération, à en juger par les dialogues qui ont suivi. *A posteriori*, les organisateurs de la Convention ont fait savoir à l'AGPB que leurs adhérents s'étaient senti interpellés et placés face à leurs responsabilités, qu'ils avaient mieux perçu qui seraient leurs clients dans les années à venir. Nous devons nous revoir dans quelques temps pour entrer dans le concret. ■

Zoom

Tournée d'ambassades pour la FRNBP

La Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord et du Bassin Parisien et les dix fédérations départementales y adhérant ont entamé le 22 avril une série de rencontres avec les attachés agricoles des ambassades des 14 autres pays-membres de l'U.E. Au menu, confrontation des idées sur l'évolution de la PAC et dossier des importations de céréales. La tournée doit durer jusqu'à fin mai.

Les aides directes de nos collègues U.S.

Lexique des soutiens directs bénéficiant aux producteurs de blé et de maïs américains.

Tableau des aides directes aux producteurs de grandes cultures (en milliards de \$)

	1990	1991	1992	1993	1994
Crédit de marketing	3,6	1,8	2,9	3,0	3,1
Forfait PFC	3,2	3,6	3,7	3,8	4,1
Crédit d'urgence	-	4,7	3,7	3,8	3,1
TOTAL	6,8	10,1	10,3	10,6	10,3

Estimation Agri U.S. Analyse d'après données budgétaires américaines.

1 Les aides de marketing loan, facteur et palliatif de baisse de prix

Le marketing loan préexistait au Fair Act, la loi agricole votée en 1996, mais celle-ci en a substantiellement modifié le régime et la portée. L'agriculteur peut comme auparavant contracter un prêt de campagne auprès de l'administration sur la base d'un montant par tonne appelé loan rate. Mais il dispose dorénavant d'une marge de manœuvre pour rembourser ce prêt lorsque le prix de marché est inférieur au loan rate.

Avant 1996, l'agriculteur n'avait d'autre possibilité dans cette situation que d'abandonner sa récolte à l'administration. En quelque sorte, il la mettait à l'intervention.

Depuis 1996, il peut aussi la commercialiser en ne remboursant son prêt que sur la base du prix de marché. La minoration

de remboursement constitue évidemment une aide. Autre option permise par le Fair Act, un agriculteur qui n'a pas contracté de prêt et qui vend à un prix inférieur au loan rate perçoit une aide égale à la différence entre les deux. Ces nouveaux mécanismes se conjuguent avec la suppression de la jachère, également décidée en 1996, pour faire augmenter les volumes mis sur le marché et faire chuter les prix. Les aides de marketing loan devraient atteindre 6,1 milliards de \$ durant cette campagne 2001/02.

2 Le forfait d'aides du Fair Act, pendant de nos compensations

Le Fair Act a prévu l'attribution annuelle d'un forfait d'aides par exploitation, dites aides PFC, qui sont le pendant de nos compensations. Les forfaits ont été établis en fonction des paiements compen-

sateurs perçus avant 1996, lesquels dépendaient des prix de marché, ainsi que de références de surface et de rendement par exploitation. Dégressifs dans le temps, ils n'atteignent plus que 4,1 Mds \$ en 2001/02, après avoir culminé à 6,28 Mds \$.

3 Des aides exceptionnelles devenues permanentes

Comme la suppression de la jachère, les montants des aides PFC ont été décidés en 1996 au vu de prévisions de marché optimistes. Celles-ci s'étant avérées erronées, des aides d'urgence exceptionnelles ont été mises en place chaque campagne depuis 1998/99. Versées proportionnellement aux aides PFC pour l'essentiel, elles devraient atteindre 6,3 Mds \$ cette campagne et la nouvelle loi agricole en cours de préparation devrait les institutionnaliser sous forme de paiements dits contra-cycliques. Un niveau de recette à la tonne de 150 \$ pour le blé et de 110 \$ pour le maïs serait automatiquement garanti sur la base de références de production par exploitation.

Il convient de mentionner enfin les plafonds toutes aides directes en vigueur aujourd'hui : 230 000 \$ par exploitant, qui peuvent être doublés s'il a des intérêts dans une deuxième et une troisième exploitation.

À votre écoute

Monsieur PELLAT, Aube

On entend parler de prix d'acompte à 8 euro/quintal pour la prochaine récolte. Que compte faire l'AGPB ?

Il sera difficile d'obtenir de la Commission européenne qu'elle cesse de faciliter les importations, et de casser ainsi nos prix, sans coup de poing sur la table des plus hautes autorités françaises. Mais pour parvenir à une telle attitude de leur part, il ne suffit pas de les informer. D'ailleurs, elles le sont déjà parfaitement. Il faut une action syndicale particulièrement forte - reposant donc sur une mobilisation exemplaire - en même temps que compréhensible et respectueuse du grand public. L'AGPB y travaille activement.